RÉPUBLIQUE FRANCAISE : LIBERTÉ, ÉGALITÉ, FRATERNITÉ

Région Rhône Alpes Département de la Haute-Savoie Arrondissement de St Julien en Genevois Canton de St Julien en Genevois **Commune de Minzier (74270)**	**Extrait du registre des délibérations du conseil municipal** **Séance du 7 juillet 2022** Par suite d'une convocation en date du 30 juin 2022, les membres composant le conseil municipal se sont réunis en mairie, le jeudi 7 juillet 2022 à 20h30 sous la présidence de Monsieur Jérémie COURLET, Maire.
Nombre de conseillers : En exercice : 15 Présents : 11 Votants : 13 **Délibération n° 28_2022**	Etaient présents : Jérémie COURLET Christelle DEROBERT, Nicolas GIROD, Marie TROUILLET, Marie-José GIUSTI, Rémi BESSERER, Aline SIMOES, Sébastien REY-GORREZ, Céline GEORG, Alexandre BAUDET Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L2121-17 du code général des collectivités territoriales. Absents excusés : Yanis ETHEVE (a donné pouvoir à Rémi BESSERER), Gaëlle MESSINA, André MORARD (a donné pouvoir à Marie-José GISUTI), Béatrice TISSOT Secrétaire de séance : Rémi BESSERER

Objet : MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS AU 01/09/2022

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade.

Considérant le tableau des emplois adoptés par le conseil municipal le 1er juin 2021,

Considérant la nécessité de créer un poste d'adjoint technique permanent à mi-temps pour pallier à la surcharge de travail de l'agent de maîtrise,

Considérant la volonté de la commune de Contamine-Sarzin de recruter un adjoint technique permanent à mi-temps plein pour pallier à la surcharge de travail de l'agent technique en place,

Monsieur Le Maire propose à l'assemblée délibérante :
FONCTIONNAIRES :
- la **création** d'un emploi d'adjoint technique, permanent à temps complet à 35/35ème ;
Il précise qu'une convention précisant les modalités de mise à disposition de l'agent auprès de la commune de Contamine-Sarzin sera signée.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité, d'adopter, à compter du 1er septembre 2022, les modifications du tableau des emplois ainsi proposées :

Tableau des emplois permanents à temps complet		
Emplois	**Nombre**	**Grade**
- **Service administratif**		
Secrétaire de mairie	1	Cadre d'emplois : rédacteur territorial Grade : rédacteur principal 1ère classe
- **Service technique**		
Agent polyvalent – responsable du service technique	1	Cadre d'emplois : agent de maîtrise Grade : agent de maîtrise
Agent polyvalent	1	Cadre d'emplois : adjoint technique territorial Grade : adjoint technique territorial
Tableau des emplois permanents à temps non complet		
Emplois	**Nombre**	**Grade**
- **Service administratif**		
Assistante de gestion administrative	1	Cadre d'emplois : adjoint administratif territorial Grade : adjoint administratif principal 1ère classe – 17.5/35ème
- **Service technique**		
Agent d'entretien des locaux	1	Cadre d'emplois : adjoint technique territorial Grade : adjoint technique – 5/35ème
Tableau des emplois non permanents à temps non complet		
Emplois	**Nombre**	**Grade**
- **Service technique**		
Agent polyvalent	1	Cadre d'emplois : adjoint technique territorial Grade : adjoint technique territorial – 17.5/35ème

Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans les emplois seront inscrits au budget, chapitre 012.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Délibération certifiée exécutoire Compte tenu de sa télétransmission le : M/09/2022 Et de la publication le : M/09/2022	Extrait conforme au registre des délibérations. Le Maire, Jérémie COURLET MAIRIE DE MINZIER (HTE-SAVOIE)